



**Dix-neuvième session de l'Assemblée des Etats Parties
au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

Débat général

La Haye, le 14 décembre 2020

**Déclaration de S.E. M. Jean Asselborn
Ministre des Affaires étrangères et européennes**

Monsieur le Président de l'Assemblée,

Le Luxembourg demeure, surtout au moment où le monde doit faire face à la pandémie, un fervent défenseur de la Cour pénale internationale. La Cour est une institution indispensable pour combattre l'impunité et promouvoir un ordre international fondé sur le droit. En contribuant au respect du droit international humanitaire et de l'état de droit, la Cour favorise une paix durable et traduit en termes concrets notre engagement en faveur des droits de l'homme et de l'état de droit.

Monsieur le Président de la Cour,
Madame la Procureure,

La Cour doit être en mesure de travailler de manière impartiale et sans entraves. La neutralité et l'indépendance de la Cour sont essentielles pour son bon fonctionnement.

Il importe de protéger la Cour et son personnel contre toutes pressions ou menaces externes visant à entraver le cours de la justice et affaiblir le système international de justice pénale. Pour relever les défis communs auxquels nous faisons face, les divergences politiques ne sauraient être résolues par des mesures unilatérales. Le Luxembourg appelle au retrait des mesures frappant la Cour, dont les restrictions financières et de voyage, dans les tout meilleurs délais.

Cette Assemblée des Etats Parties porte une responsabilité particulière avec l'élection de six nouveaux juges. Il importe d'élire les personnes les plus hautement qualifiées, selon un processus rigoureux et transparent. La Cour est aussi efficace et respectée que le sont les femmes et les hommes qui la composent.

A cet égard, je tiens à remercier vivement Madame la Procureure Fatou Bensouda pour les efforts qu'elle a déployés tout au long de son mandat, ainsi que son équipe au Bureau du Procureur.

L'évaluation par les experts indépendants nous donne l'occasion de rassembler les Etats Parties, le personnel de la Cour, les experts et la société civile dans un effort commun visant à renforcer davantage l'efficacité du travail de la Cour. Saisissons cette occasion pour rendre la Cour plus résiliente et plus performante, dans une approche inclusive et transparente, afin qu'elle soit pleinement préparée à affronter les défis futurs.

Les victimes doivent être au cœur des efforts visant à lutter contre l'impunité. Il importe qu'elles disposent du droit à un recours effectif et à recevoir réparation. A cet égard, le Luxembourg vient de décider de rehausser sa contribution au Fonds au profit des victimes. Je tiens également à réitérer l'engagement du Luxembourg pour renforcer la redevabilité en ce qui concerne les violences sexuelles et les violences basées sur le genre, ainsi que les violences faites aux enfants.

Sans la Cour et les efforts des Etats en vertu du principe de complémentarité, la protection accordée aux victimes des crimes internationaux les plus graves serait affaiblie.

Tout comme les victimes comptent sur la Cour, la Cour elle-même doit pouvoir compter sur les Etats pour exécuter ses mandats d'arrêt et autres mesures judiciaires, pour recueillir des preuves et avoir accès aux témoins. La coopération avec la Cour est donc cruciale. Il s'agit d'une responsabilité qui nous incombe à tous.

Je salue dans ce contexte la mission historique que la Procureure a effectuée à Khartoum en octobre de cette année, la première mission au Soudan depuis 2007. Le renouveau des relations entre le Soudan et la Cour montre que des progrès sont possibles, même dans les situations les plus difficiles. Je me félicite de l'engagement des autorités soudanaises, dans l'espoir qu'il puisse mener à une coopération effective.

Monsieur le Président,

Les victimes des crimes internationaux méritent que justice soit rendue, où qu'elles se trouvent. Les responsables de ces crimes doivent être traduits en justice et répondre de leurs actes.

Je vous remercie.